Trente-sixième Année — N° 150 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 30 MAI 1891

# JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.

*Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

*Directeur : ALFRED REBOUX*

AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 29 MAI 1891

## LE REMÈDE

Un jeune soldat du 4e régiment d'infanterie de marine, en garnison à Toulon, s'est fait sauter la cervelle parce que son capitaine lui avait infligé huit jours de prison pour refus d'obéissance à un caporal pendant la manœuvre.

Le nommé Péribéozen, soldat employé au magasin d'habillement du 116e d'infanterie, s'est pendu tout simplement parce qu'il croyait qu'on lui avait refusé, alors qu'elle était accordée, une permission demandée pour assister au mariage de sa sœur.

... Injures par des conscrits anarchistes aux autorités qui président au tirage au sort et aux membres des conseils de revision; refus d'obéissance chez les soldats; voies de fait et tentatives d'assassinat par des inférieurs contre des supérieurs; suicides à la suite de punitions, pour le moindre ennui, ou pour se soustraire aux exigences du service; tel, sont les faits que nous avons à enregistrer presque journellement.

L'*Avenir militaire* constate à ce propos qu'il y a dans la jeune génération un esprit de révolte, un état moral déséquilibré, qui méritent d'attirer l'attention publique, car cette situation, si l'on n'y porte un prompt remède, empirera au point de faire courir prochainement à la société et à l'armée de graves dangers.

Il serait absolument oiseux de s'adresser aux ministres et à la majorité parlementaire, c'est-à-dire aux auteurs de tout le mal, afin de trouver un remède.

Pour complaire à la minorité radicale de la nation, ils ont fait et font encore une guerre violente à la religion; ils ont tout laïcisé sous prétexte de neutralité, ils ont sapé toutes les croyances, brisé tous les freins — et ils ne veulent pas voir que ce système a produit une génération d'athées qui n'a que des appétits qu'elle veut satisfaire par tous les moyens, et qui s'insurge contre toute contrainte, toute autorité.

Un de nos confrères de la presse militaire affirme que les faits dont nous venons de parler ont existé de tout temps, et que c'est à tort que l'on en tire de sombres conclusions.

Oui, de tout temps, des faits d'indiscipline ont été observés dans la nation et dans l'armée, mais jamais, au grand jamais, avec la même fréquence que de nos jours, où le nombre des criminels de quinze à vingt ans va sans cesse grandissant.

Il est grandement temps de revenir à une éducation plus saine de l'enfance, si nous ne voulons avoir bientôt une armée dans laquelle l'indiscipline régnera en souveraine.

## LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

**Paris, 28 mai.** — Une proposition de loi relative à la participation dans les entreprises et les concessions de l'Etat vient d'être soumise aujourd'hui à la Chambre.

Cette proposition signée de MM. Guillemet, Maujan, Laroche-Joubert et de quatre-vingt-dix de leurs collègues radicaux et socialistes, continue la série de réformes radicales inaugurée par M. Maujan et ses amis, par leur projet relatif à la réforme de l'impôt. Les auteurs de cette proposition voient dans la participation aux bénéfices, le nœud de la question sociale.

Ils reconnaissent qu'ils ne peuvent pas faire une loi décidant que les salaires seront remplacés dans tous les ateliers de l'industrie privée par la participation aux bénéfices.

Mais l'Etat, lui, est maître de ses entreprises. Il doit donner l'exemple. En conséquence ils proposent qu'à partir de la promulgation de la présente loi tout concessionnaire de l'Etat des départements ou des communes pour des travaux ou exploitations d'une durée de plus de cinq années devra accorder la participation aux bénéfices aux ouvriers et employés de la concession dans les conditions déterminées au cahier des charges, participation toujours acquise à l'ayant droit sans aucune déchéance au profit du concessionnaire et dont le produit sera à employer dans un but de prévoyance sous la forme d'un livret individuel de la caisse de retraite de la vieillesse, d'un livret individuel d'épargne capitalisée à intérêts composés ou d'une assurance mixte payable à un âge déterminé ou immédiatement à la famille en cas de décès.

D'autre part, à partir du 1er janvier de l'année qui suivra la promulgation de cette loi, l'Etat organisera la participation aux bénéfices dans toutes les usines, manufactures et exploitations qu'il gère lui-même et dont il met en vente les produits. Tout employé ou ouvrier ayant plus de trois années de présence sera de droit membre.

## DE LA FAÇON DE JUGER LA LAINE

Les moutons élevés pour leur laine, tels que les mérinos, sont naturellement jugés d'après leur laine même. Sur ce point, un expert australien donne les instructions suivantes : — La laine la plus fine et la plus douce se trouve toujours sur les épaules de l'animal. Un connaisseur, en estimant un mouton, regarde toujours d'abord la laine des épaules. Etant admis qu'une laine est réellement fine, nous considérons les épaules comme étant la partie où nous pourrons la trouver plus fine que partout ailleurs.

Nous la prenons comme type, et nous lui comparons celles des côtes, des cuisses, de la croupe, et du tour des épaules. Plus la laine des différentes parties de l'animal approche de notre type, mieux cela est. Nous apprécions d'abord la finesse, et si le résultat est satisfaisant, nous déclarons la toisons très « égale » quant à la finesse. Ensuite nous examinons la longueur et si nous trouvons que la laine des côtes, des cuisses, et au dos approche raisonnablement en longueur de celle de notre type, nous déclarons de nouveau la toison, en ce qui regarde la longueur de la laine « bonne et égale. »

Nous nous renseignons alors sur l'épaisseur de la toison, et nous le faisons en prenant dans la main une partie de laine de la croupe et des reins, ces endroits étant ordinairement les plus maigres et les plus défectueux. Si ce résultat nous satisfait encore, nous désignons toute la laine « égale en épaisseur. » Maintenant pour résumer ces examens séparés :

Si la toison est presque d'égale longueur sur les épaules, les côtes et le dos, et presque d'égale épaisseur sur les épaules et le long des reins, nous concluons que nous avons là un mouton parfai pour produire une laine de prix.

*Textile Manufacturer.*

## Le drame d'Aïn-Fezza

### DEVANT LA COUR D'ASSISES D'ORAN

#### UNE FEMME QUI EMPOISONNE SON MARI

C'est hier, jeudi, qu'a commencé, devant la cour d'assises d'Oran, cette affaire suggestive dont il a été tant parlé.

Nous croyons devoir en résumer les principales phases, qu'un long espace de temps, — plus de sept mois, — a quelque peu fait oublier.

**Le crime**

En 1884, M. Weiss était lieutenant d'artillerie à Villefranche-sur-Mer. Sa mère et sa sœur habitaient Nice. C'est là qu'il rencontra, dans un bal au Cercle des Beaux-Arts, celle qui devait faire le malheur de sa vie.

La future Mme Weiss, — alors Mlle Jeanne Daniloff, — vivait à Nice avec sa grand-mère, tenancière de la pension russe de l'*Oasis*.

Mlle Daniloff avait 17 ans; elle était instruite, musicienne, très séduisante. Bien qu'elle eût été élevée chez un pasteur luthérien très austère, elle avait beaucoup flirté. Un sous-officier italien s'était tué pour elle. Sa mère, morte à vingt-cinq ans, était une étudiante russe exilée de Russie ; son père ne l'avait point reconnue. La grand-mère, très éprouvée par le jeu, végétait à Nice, toujours sur le point d'être saisie.

M. Weiss obtint de Jeanne Daniloff qu'elle lui apprît sa langue maternelle... et, six mois plus tard, l'demandait sa main. Mais il se heurta à l'opposition de sa mère, qui ne voulait point d'une bru sans dot et fille naturelle.

Nommé capitaine à Oran, M. Weiss emmena en Algérie la jeune fille, devenue son intime. En 1886, il donnait sa démission et devenait administrateur-adjoint d'une commune mixte, au loin, près du désert.

Pendant ces premières années, rien à dire de la conduite de Mlle Daniloff. Elle affectait les dehors d'un piétisme rigide.

Au mois d'octobre 1886, M. Weiss arracha enfin le consentement de sa mère, et le mariage eut lieu.

En 1887, un fils naquit; en 1888, M. Weiss fut nommé adjoint à l'administrateur de Sebdou, et, en mars 1889, administrateur à Aïn-Fezza, où Mme Weiss mit au monde une fille.

A la même époque arrivait à Aïn-Fezza M. Roques, en qualité d'ingénieur des chemins de fer de l'Ouest-Algérien. Très aimable causeur, musicien comme Mme Weiss, joli garçon, plus séduisant encore dans ce pays perdu, il fut accueilli avec sympathie par le jeune ménage et devint un des familiers de la maison.

L'inclination de Mme Weiss pour M. Roques apparut bientôt à tous, même au mari.

Pour se consoler et essayer de ramener sa femme, M. Weiss affecta de faire la cour à sa jeune cousine, Mlle Maria Traque, venue de Saint-Pétersbourg, avec laquelle il faisait de longues promenades à cheval pendant que M. Roques faisait de la musique à la maison.

Des scènes de jalousie ne tardèrent pas à se produire.

Mme Weiss se montra outrée des soupçons de son mari. Elle menaça de se suicider.

— J'ai du poison, lui dit-elle, et sans vouloir faire connaître d'où elle le tient, elle montre à son mari un flacon de liqueur de Fowler.

Le calme revint un peu dans le ménage, Mme Weiss, sur le point de devenir mère une troisième fois, se rendit à Cannes; M. Roques l'y suivit.

De mars à juillet 1890, les époux restèrent séparés. Vers la fin de l'été, M. Weiss obtint un congé et partit à son tour pour Nice, où une réconciliation complète s'opéra.

Déjà, dès cette époque, M. Weiss souffrait d'un mal mystérieux. Les docteurs Troy et Laceronique, qui le soignaient, lui avaient conseillé Vichy. C'est à Vichy que M. Weiss apprit la naissance de son troisième enfant, une petite fille.

Enfin, vers le 26 septembre, son congé étant expiré il s'embarqua avec sa femme pour l'Algérie et, le 23, tous deux étaient réinstallés à Aïn-Fezza.

Les amis de M. Weiss le trouvèrent extrêmement changé. Vichy ne lui avait pas réussi, lui disait-on, et sa faiblesse était inquiétante. Il souffrait d'accès de fièvre, de vertiges d'estomac, il avait la tête brûlante, les pieds glacés, des frissons dans tous les membres.

Comme il vomissait constamment, les médecins l'avaient mis au lait et au bouillon que Mme Weiss préparait elle-même, ayant soin de faire disparaître le résidu des tasses et toutes les substances rejetées par le malade.

En réalité, elle l'empoisonnait chaque jour.

Le 9 octobre, dans une lettre qui fut saisie, Mme Weiss annonçait à son amant la marche de l'empoisonnement, et lui demandait de nouveau « du remède » dont elle craignait de manquer.

Le lendemain, une descente de justice eut lieu chez Mme Weiss, et on saisit d'autres lettres compromettantes.

Pendant ce temps, Mme Weiss, échappant un instant à la surveillance dont elle était l'objet, absorbait une fiole de sublime corrosif.

On lui administra aussitôt les contrepisons les plus actifs, mais le poison avait déjà produit d'effroyables ravages, et Mme Weiss fut transportée presque mourante à l'hôpital d'Oran, où elle resta pendant six mois entre la vie et la mort.

En même temps, une dépêche était lancée à Madrid, où M. Roques résidait alors, en pleine tranquillité, ayant déjà fait imprimer les lettres par lesquelles il faisait part de son mariage avec Mme veuve Weiss. On saisit dans sa chambre toutes les lettres d'amour de Mme Weiss, tous les actes de l'état-civil indispensables pour l'union projetée. M. Roques fut arrêté, transféré à la prison civile, mais bien mal gardé.

Le 20 octobre, un ami inconnu lui faisait passer un revolver, et, pendant la nuit, il se faisait sauter la cervelle.

Les rendez-vous de Mme Weiss avec M. Roques avaient lieu le plus souvent chez Mlle Castaing, la directrice des postes d'Aïn-Fezza, qui paraît avoir joué un singulier rôle dans cette triste affaire.

**L'AUDIENCE**

C'est M. le conseiller Zill des Iles qui préside les débats ; l'accusation est soutenue par M. Flandin, procureur général. La défense de Mme Weiss est confiée à Me Saint-Germain, le député d'Oran.

Dès le matin, une affluence énorme se pressait aux abords du Palais.

Les portes ont été enfoncées; à deux reprises la foule a envahi la salle; la bousculade a été très forte, plusieurs personnes ont été renversées, foulées aux pieds. La salle a du être évacuée.

Les débats n'ont pu commencer qu'à onze heures et demie.

Une vive effervescence règne dans l'auditoire.

Oran, 28 mai. — L'accusée est introduite à midi dans la salle d'audience ; elle est très-brune, petite et mince, son visage est très énergique. Elle écoute la lecture de l'acte d'accusation, qui se produit sans incident.

Mme Weiss reconnaît avoir écrit, sur le carnet de Roques, le serment d'assassiner son mari, mais dit qu'elle ne l'avait fait que pour gagner du temps et qu'elle refusa, en 1889, malgré les instances de Roques, d'empoisonner son mari avec le sublime corrosif fourni par son complice.

Elle renouvelle ses aveux quant à l'emploi de la liqueur de Fowler, et comme le président lui demande ce que seraient devenus ses enfants en cas d'empoisonnement, elle répond :

« Si j'avais réussi, j'aurais été folle et je me serais suicidée. »

L'interrogatoire se termine par la déclaration de l'accusée qu'elle connaît le suicide de Roques.

L'audience est suspendue à 2 h.

L'accusée est reconduite dans une salle voisine, où elle s'évanouit.

**La déclaration du mari**

L'audience est reprise à 2 h. 1/4. M. Weiss (Georges) 36 ans, dépose en tournant légèrement l'épaule du côté opposé à sa femme.

J'ai été présenté à Villefranche à Jeanne Daniloff dans une soirée. Je la vis peu après à la Pension Russe. Je songeai à l'épouser. Ma mère refusa.

Quelques mois après, je fus nommé capitaine en Algérie. Ne voulant pas laisser Jeanne dans le milieu où elle était, je l'emmenai. Elle était déjà ma maîtresse. Je voulais toujours l'épouser ; j'entrai dans l'administration civile en octobre 1886. Nous nous marâmes. Pendant un an à El Milia, où je vécus avec elle, c'était une parfaite épouse. J'eus un enfant.

A Sebdu, elle fut toujours bonne épouse, dévouée, pieuse ; elle lisait la Bible tous les matins.

Je fus nommé à Aïn-Fezza quand elle eut son second enfant, M. Roques était là depuis un mois.

Ici M. Weiss s'arrête très ému; il reprend d'un ton saccadé :

M. Roques vint un jour me voir, me prier d'organiser une garden party aux grottes célèbres d'Aïn-Fezza. Quelques jours après cette partie, Roques vint prendre congé de moi, il quittait Aïn-Fezza pour toujours. Un mois après, il revenait; j'avais la tante et la nièce de ma femme chez moi.

Elles passèrent l'hiver, j'attirai Roques chez moi pour organiser des distractions, il était musicien, homme du monde, il venait presque tous les soirs, il devint l'intime de la maison.

Un matin, mon chaouch me dit qu'il avait vu la nuit errer Roques autour de la maison. Je dis à Jeanne Daniloff (*sic*) : « Il ne faut pas qu'il y ait de scandales », et je chargeai la grand'mère de faire savoir à M. Roques que je lui condamnais ma porte.

A son départ pour l'Espagne, il sollicita la permission de venir me faire ses adieux. Je la lui accordai, il passa la soirée chez moi.

Je ne savais ce que M. Roques était devenu, quand, dans la nuit du 13 octobre 1890, le juge d'instruction vint me trouver et me dit : « Votre femme a voulu vous empoisonner ! Voici une lettre où elle l'avoue. Votre dernier enfant n'est pas de vous. »

Voilà, monsieur le président, tout ce que je sais.

M. Weiss affecte de la roideur. Il parle par saccades, mais on sent qu'il a peine à contenir son émotion.

Avant de quitter la barre, M. Weiss se tourne vers les jurés, et d'une voix très ferme :

Je tiens à faire à messieurs les jurés la déclaration suivante. Je veux parler, messieurs, pour répondre aux calomnies d'une certaine presse.

Je n'ai jamais pardonné à Jeanne Daniloff. Je ne lui pardonne pas! Je ne lui pardonnerai jamais! (Vive sensation). Elle m'est pour toujours indifférente!

Qu'elle soit acquittée ou condamnée, je reste avec mes enfants! Je ne demande qu'à ne plus entendre parler d'elle. (Applaudissements).

M. le président. — Que personne ne se permette d'applaudir ici. Respect à l'accusée.

Le docteur Gaucher vient déclarer que l'accusée doit être considérée comme irresponsable; par contre, un médecin militaire affirme que, bien que déséquilibrée, l'accusée est responsable de ses actes.

L'audience est renvoyée à demain.

## LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

Le cardinal Lavigerie, par une lettre circulaire, demande des prières publiques à l'occasion de l'invasion des sauterelles dans le Nord de l'Afrique.

Cette lettre fait une émouvante peinture des ravages opérés par ce fléau :

« J'ai vu nos oasis du Sud successivement assiégées, envahies, sans qu'il fut possible de trouver à cette invasion aucun remède efficace. Des cavaliers arabes envoyés à la découverte, sont revenus un jour, annonçant qu'ils avaient rencontré une bande, non de sauterelles alitées qui s'en vont avec le vent qui les amène, mais de ces criquets qui avancent en rampant. Cette bande, d'après eux, ne mesurait pas moins de trente kilomètres de long sur quinze de large.

» A de semblables nouvelles, on voyait se troubler et se décourager, jusqu'à ceux qui, selon l'antique usage dont parle l'Evangile, sont habitués à faire des sauterelles une partie de leur nourriture.

» Les sauterelles ne sont plus seulement dans les oasis du sud ; elles sont partout dans l'Afrique du nord. Elles occupent le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, jusqu'aux portes même d'Alger et de Tunis, l'Egypte, jusqu'aux portes du Caire ; ici, elles sont sous leur forme ailée, là sous celle de larves, dévorants, avec ces terribles mâchoires auxquelles rien ne résiste, ni les moissons, ni les vignobles, ni les palmiers eux-mêmes, malgré la dureté de leur écorce et de leur feuillage.

» Saint Augustin raconte dans la *Cité de Dieu* que, de son temps, dans la seule province qui ne faisait qu'une partie de la province actuelle de Constantine, huit cent mille hommes périrent des suites de la faim ou de celles des maladies qu'engendrèrent les sauterelles amoncelées.

» Que de semblables malheurs nous soient évités, malgré de si menaçantes apparences, et pour cela, adressons-nous à Dieu, tous ensemble. »

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*Séance du 28 mai 1891*

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à deux heures.

### LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

La Chambre reprend la discussion du tarif général des douanes.

*Produits et dépouilles d'animaux, n. 16, viandes fraîches de mouton par cent kilos, chiffre de la commission 32 francs, chiffre du gouvernement 28 francs.*

M. DE VILLEBOIS-MAREUIL développe un amendement tendant à n'autoriser l'introduction des carcasses de mouton que découpées par quartiers, la pressure adhérente à un des quartiers de devant; c'est le seul moyen de reconnaître si l'animal est sain.

Le moyen que propose l'orateur aurait pour effet d'empêcher l'entrée de la viande allemande au détriment de la nôtre. (Très bien à droite.)

Il rappelle à ce sujet qu'à la dernière exposition culinaire on a pu voir exposés des gigots pré-salés, dits de Saint-Michel, qui n'étaient autres que des gigots allemands. (Très bien ! très bien !)

M. VIGER, rapporteur, fait un geste d'acquiescement.

M. DEVELLE, ministre de l'agriculture, — L'adoption de l'amendement de M. de Villebois-Mareuil empêcherait absolument l'introduction des viandes abattues étrangères ; ces viandes sont généralement de bonne qualité et le découpage n'aurait pour effet que de les déprécier ; il ne faut pas oublier que la France a besoin de cette importation. (Exclamations à droite.)

L'amendement de M. de Villebois-Mareuil rendrait impossible l'approvisionnement du marché de Paris. (Très bien sur quelques bancs à gauche.)

M. VIGER, rapporteur, soutient l'amendement de M. de Villebois-Mareuil auquel la commission s'est ralliée.

On doit prendre contre la production étrangère des mesures aussi vigoureuses que celles que l'on prend contre le producteur français et on sait si elles sont sévères. (Très bien à droite.)

Quand la viande est abattue, il est indispensable qu'elle soit découpée par quartiers pour voir si elle ne provient pas d'animaux morts du charbon.

La Chambre votera cette mesure. (Très bien ! très bien à droite.)

Après intervention dans le débat de M. Félix Faure qui, au milieu des interruptions de la droite, combat l'amendement appuyé d'autre part par M. Michon, l'amendement de M. Villebois-Mareuil est adopté par 375 voix contre 154. (Vive agitation.)

M. Develle fait triste figure au banc du gouvernement.

M. LE CHEVALLIER, sur le même numéro, développe un amendement tendant à élever le droit sur le mouton abattu à 35 francs pour les 100 kilos, ce droit de 35 fr. correspondant exactement au droit que paie le mouton sur pied.

M. RAYNAL demande, au milieu de l'inattention générale, à la Chambre de voter le chiffre du gouvernement déjà très exagéré.

L'amendement de M. Le Chevallier, combattu par le rapporteur, est repoussé et le chiffre de la commission est adopté à une énorme majorité, à mains levées.

Viandes fraîches de porc. — Le chiffre de 12 francs par 100 kilos demandé par la commission est adopté.

Viandes fraîches de bœuf et autres. — Le chiffre de 25 francs par 100 kilos, demandé par la commission, est adopté.

(Numéro 17 — viandes salées ; viandes salées de porc (jambon et lard), par cent kilos, chiffre de la commission; tarif général 20 francs, tarif minimum 15 francs ; chiffre du gouvernement 12 francs, pas de tarif minimum.

M. LE COUR développe un amendement tendant à élever à 35 fr. le droit sur le porc, jambon et lard.

Les viandes importées d'Amérique sont dangereuses à cause de la trichine.

M. JOURDE demande à la Chambre de revenir à la taxe de 8 fr. 50 et, par suite, le renvoi à la Commission du numéro en discussion.

L'amendement de MM. Lecour et de la Ferronnays est repoussé.

M. DEVELLE. — Le Gouvernement maintient son chiffre.

Le chiffre de la Commission est adopté par 304 voix contre 195.

Pour les viandes salées, charcuterie, volailles mortes, les chiffres de la Commission sont adoptés.

Les chiffres pour les pigeons morts, gibiers, tortues morts, extraits de viande, pain, etc., sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

**La durée des heures de travail**

M. MARUEJOULS dépose le rapport de la Commission du travail sur la proposition Lagrange et Lanr (durée des heures de travail).

La séance est renvoyée à samedi et levée à six heures.

## NOUVELLES DU JOUR

**L'affaire de la mélinite**

**Paris, 28 mai.** — Feuvrier a été interrogé aujourd'hui par M. Atthalin, à qui il a renouvelé les aveux déjà faits au juge d'Autun, à savoir qu'il avait bien copié les plans, mais sans savoir d'où provenaient ces documents. Il croyait opérer pour le compte de la maison Armstrong.

Le juge d'instruction a procédé au dépouillement des papiers saisis au domicile de Feuvrier.

**La question de Terre Neuve**

St-Jean-de-Terre-Neuve, 28 mai. — Les Chambres ont adopté un amendement proposé par les délégués et autorisant le *modus vivendi* en 1891. En attendant la décision des arbitres, deux vaisseaux de guerre ont saisi les *huches* à homards et les filets de pêcheurs anglais dans la baie de St-Georges, en défendant toute pêche aux pêcheurs américains.

Deux chaloupes françaises surveillent le port.

**La suspension des droits sur les céréales en Allemagne**

Berlin, 28 mai. — La convocation du Reichstag est décidée pour suspendre les droits sur les céréales.

**Emeute dans un village italien**

Rome, 28 mai. — Une émeute a éclaté dans la commune de Miscerbianco, à l'occasion de la levée d'un impôt local. La population a envahi la Municipalité. Les détails manquent.

**Vols au magasin à fourrages de Saumur. — Douze arrestations**

Saumur, 28 mai. — Des vols considérables ont été commis au magasin à fourrages ; plusieurs employés de la manutention étaient, paraît-il, complices des voleurs.

Huit arrestations ont été opérées et maintenues ; quatre sont imminentes.

**Le nouveau ministre des chemins de fer en Allemagne**

Berlin, 28 mai. — On parle de la nomination du général de Golz comme ministre des chemins de fer, ce qui équivaudrait à la militarisation complète du réseau ferré et à l'extension des lignes stratégiques.

**Le Tzar se rend à Moscou**

Moscou, 28 mai. — Le Tzar est attendu demain, vendredi. Des mesures exceptionnelles de police ont été prises.

A la suite des récentes expulsions d'israélites, on se montre inquiet, dans les hautes sphères administratives, pour la sécurité de l'Empereur, pendant son séjour ici.

**L'affaire de la mélinite**

Paris, 28 mai. — M. Feuvrier, arrêté hier au Creusot, est arrivé au Dépôt aujourd'hui, accompagné de M. Jaume.

Il sera interrogé cette après-midi par M. Atthalin, juge d'instruction.

**L'élection du Ve arrondissement de Paris**

Paris, 28 mai. — L'élection d'un député dans le Ve arrondissement de Paris, en remplacement de M. de Lanessan, sera fixée au 21 ou au 28 juin, au plus tard.

**Les passeports en Alsace-Lorraine**

Berlin, 28 mai. — Le *Boersencourier* signale la diminution du nombre des voyageurs sur les chemins de fer d'Alsace-Lorraine pendant le mois d'avril.

L'abaissement des recettes, dit le journal, est la conséquence du rétablissement sévère du régime des passeports.

**Une ville en feu**

Vienne, 28 mai. — La petite ville de Zidaczow, en Galicie, est devenue la proie des flammes. Les pertes éprouvées sont assez considérables.

**Le prix de 20.000 francs**

Paris, 28 mai. — La commission du prix biennal de 20.000 fr. instituée par décret impérial du 22 décembre 1860 pour récompenser, dit le texte, l'*œuvre ou la découverte* la plus propre à honorer ou à servir le pays, qui se sera produite pendant les dix dernières années dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune des cinq Académies de l'Institut de France s'est réunie aujourd'hui, à trois heures moins un quart.

Lecture a été donnée d'une lettre de M. le duc de Broglie, l'un des candidats, annonçant à l'Académie qu'il renonce à sa candidature.

Après cette lecture, la commission a déclaré se retirer.

## BOURSE DE PARIS

**du vendredi 29 mai**

*(par voie télégraphique et par fil spécial)*

| Cours précéd. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'État** | | | |
| 92 65 | 3 0/0 1891 | .. .. | .. .. | 92 70 |
| 94 25 | 3 0/0 | .. .. | .. .. | 94 40 |
| 104322/2 | 4 1/2 0/0 1883 | .. .. | .. .. | 104 30 |
| 82 32 | Italien 5 0/0 | .. .. | .. .. | 82 27 |
| 18 20 | Turc 4 0/0 | .. .. | .. .. | 18 17 |
| 463 75 | Egypte 6 0/0 | .. .. | .. .. | 452 15 |
| 72 75 | Extérieure 4 0/0 | .. ./. | .. ./ | 71 5/8 |
| 91 7/16 | Hongrois 4 0/0 | .. ./ | .. ./ | 91 9/16 |
| 43 60 | Portugais 3 0/0 | .. ./. | .. ./. | 41 1/4 |
| 95 9 16 | Consolidés anglais | .. ./ | .. ./. | 95 5/8 |
| 97 3/8 | Russe 1880 | .. ./ | .. ./. | 97 9/16 |
| .. .. | Russe 1889 | .. ./. | .. ./ | .. ./. |
| .. ./. | Russe 1890 | .. ./. | .. / | .. ./. |
| | **Sociétés de crédit** | | | |
| 4415 .. | Banque de France | .. .. | .. .. | 4120 .. |
| 410 .. | Banque d'Escompte | .. .. | .. .. | 455 .. |
| 767 50 | Banque de Paris | .. .. | .. .. | 757 .. |
| 1265 .. | Crédit Foncier | .. .. | .. .. | 1262 .. |
| .. .. | Crédit Mobilier | .. .. | .. .. | .. .. |
| 773 75 | Crédit Lyonnais | .. .. | .. .. | 775 .. |
| 581 25 | Banque Ottomane | .. .. | .. .. | 580 62 |
| | **Chemins de fer** | | | |
| 1857 50 | Nord | .. .. | .. .. | 1870 .. |
| 1492 50 | Paris-Lyon-Méditer. | .. .. | .. .. | 1490 .. |
| 1523 75 | Orléans | .. .. | .. .. | .. .. |
| 600 .. | Autrichiens | .. .. | .. .. | 597 .. |
| 235 .. | Lombards | .. .. | .. .. | 231 .. |
| 305 .. | Nord Espagne | .. .. | .. .. | 306 .. |
| 311 25 | Saragosse | .. .. | .. .. | 312 .. |
| | **Valeurs diverses** | | | |
| 1257 50 | Gaz Parisien | .. .. | .. .. | 1387 .. |
| 43 50 | Métaux | .. .. | .. .. | .. .. |
| 35 .. | Panama | .. .. | .. .. | 35 .. |
| 2635 .. | Suez | .. .. | .. .. | 2641 .. |
| | **Mines** | | | |
| 569 62 | Rio-Tinto | .. .. | .. .. | 564 37 |
| 144 48 | Tharsis | .. .. | .. .. | 125 62 |
| 375 .. | de Beers | .. .. | .. .. | 377 50 |

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 29 mai 1891*

| Cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 94 25 ./. | 3 0/0 | 94 45 ./. |
| 92 70 ./. | 3 0/0 1891 | 92 75 ./. |
| 94 75 ./. | 3 0/0 amortissable | 95 10 ./. |
| 104 25 ./. | 4 1/2 0/0 1883 | 104 30 ./. |

## BOURSE DE LILLE

**du vendredi 29 mai**

*PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL*

| VALEURS | Compt. | Cours précéd. |
|---|---|---|
| Lille 1860, remboursable à 100 fr. | .. .. | 112 |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr. | .. .. | 105 .. |
| Lille 1868, remboursable à 500 fr. | .. .. | 512 50 |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr. | .. .. | 512 50 |
| Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés | .. .. | 410 .. |
| Lille 1887 | .. .. | 397 50 |
| Lille 1889 (libérée) | .. .. | 432 50 |
| Lille 1890 (non libérée) | .. .. | 485 .. |
| Armentières 1886 | .. .. | 500 .. |
| Armentières 1879 | .. .. | 1012 .. |
| Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans | .. .. | 46 50 |
| Tourcoing 1878 | .. .. | 495 .. |
| Amiens, remboursable à 100 fr. | .. .. | 113 50 |
| Département du Nord | .. .. | 105 .. |
| Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix C e | .. .. | 1225 .. |
| Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce (act. anc.) | .. .. | 75 .. |
| » » (act. nouv.), 250 fr. p. | .. .. | 255 .. |
| Caisse Platel et Cie | .. .. | 350 .. |
| Cie des Industries Textiles (Allart et Cie) | .. .. | 500 .. |
| Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés | .. .. | 430 .. |
| Compt. comm. Devilder et Cie, act. 600 fr. | .. .. | 1205 .. |
| Gaz Wazemmes, ex-c. n° 27, act. 500 fr. p. | .. .. | 525 50 |
| Ls Nord, assur., ac., 1.000 fr., 250 payés | .. .. | 2375 .. |
| Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p. | .. .. | 435 .. |
| Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p. | .. .. | .. .. |
| Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr. | .. .. | 500 .. |
| Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix | .. .. | .. .. |
| Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr. | .. .. | 150 .. |
| Tramways du Département du Nord (ex-c. 7) | .. .. | 40 .. |
| Caisse comm. de Béthuns, A. Turbiez et Cie | .. .. | .. .. |
| Dolgnitz et Cie | .. .. | 528 75 |
| Soc. an. Lills et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p. | .. .. | .. .. |
| Bische-Saint-Vaast | .. .. | 3600 .. |
| Denain et Anzin | .. .. | 272 50 |
| Obligations Nord | .. .. | .. .. |
| Fives-Lille, remboursables à 450 fr. | .. .. | .. .. |
| Union Linière du Nord (oblig. hypoc. 500) | .. .. | .. .. |
| Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 200 fr. | .. .. | .. .. |
| Chemins de fer économiques du Nord | .. .. | 500 .. |

**CHARBONNAGES**

| | ACTIONS | Cours complets | |
|---|---|---|---|
| Aniche (Nord) 1s 12s | 1'200 | 1'200.0 | 1.225 .. |
| Anzin 100s de denier | | | 420 .. |
| Bethune 1881 | | | 500 .. |
| Béthune 1877 | | | 440 .. |
| Bruay (Pas-de-Calais) | | | 14610 .. |
| Bully-Grenay 1s 6s | 3298 | 3360 | 3395 .. |
| Carvin | 1785 | 1785 | 1765 .. |
| Corrières (10e) | | | 4600 .. |
| Campagnac | 410 | | 445 .. |
| Crespin | | | 355 .. |
| Douchy | | | 426 .. |
| Densisienne (act. libérée) 500 fr.) | | | 225 .. |
| Dourges | | | 9375 .. |
| Escarpelle (Nord) | | | 3605 .. |
| Epinac | | | 410 .. |
| Ferfay (Société anonyme) | | | 800 .. |
| Lens | | | 26000 .. |
| Liévin | | | 9725 .. |
| Ostricourt | 565 | | 570 .. |
| Marchin | | | 1575 .. |
| Marles 70 0/0 part d'ingénieur | | | 35000 .. |
| Drocourt | 2900 | | 2960 .. |
| Sincey-le-Rouvray | | | 10 .. |
| Trivencelles, Fresnes-Midi | | | 268 75 |
| Vicoigne et Nœux | | | 21700 .. |

# DERNIÈRE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

**Le départ de M. de Lanessan pour l'Indo-Chine**

Lyon, 29 mai. — M. de Lanessan, qui a quitté Paris pour aller prendre possession de son poste de gouverneur général de l'Indo-Chine, est arrivé hier soir à Lyon, où la Chambre de commerce a tenu une réunion extraordinaire à son honneur.

M. de Lannessan a prononcé un discours dans lequel il a longuement parlé du Tonkin :

« Il n'est que trop vrai, a-t-il dit, que la situation du Tonkin n'est pas ce qu'elle devrait être, mais je suis certain qu'elle peut être améliorée. Je crois que le meilleur moyen de supprimer la contrebande est d'organiser des cultures et de faire des travaux publics, c'est-à dire des routes et des chemins de fer; mais cela ne peut être fait de suite, il faut aussi qu'on nous apporte des capitaux.

» Quant au régime douanier, il faut que l'Annam et le Tonkin aient un régime plus libéral que celui d'aujourd'hui. Il faut aussi créer dans ces contrées devenues françaises des industries locales comme dans l'Inde, où le commerce a pris tant d'extension qu'on y demande maintenant des droits protecteurs contre l'Angleterre.

» Il faut que le Tonkin ait son crédit propre, et alors il sera assez puissant pour attirer les colons et les capitaux ; par le commerce, on résoudra le problème de la pacification.

» Ce qu'il faut surtout pour assurer la sécurité, c'est l'action énergique de la part des autorités civiles et militaires. Pour cela, les deux pouvoirs doivent être unis. Les uns feront la police du pays, les autres feront respecter le drapeau de la France. Cet accord est désormais absolu.

» Mon but enfin est de faire, là-bas, une France aussi grande que possible, d'y créer des industries et d'y répandre nos mœurs et usages. C'est ainsi que nous ferons de la France la plus grande nation du monde. »

Dans la soirée a eu lieu un banquet de cent couverts environ.

M. de Lanessan, parlant de son œuvre, a dit : « Je ferai le plus d'économies possibles en fait d'administration et je dépenserai le plus possible pour les travaux publics. »

M. de Lanessan quittera Lyon demain soir, à six heures.

**Le congrès postal international**

Vienne, 29 mai. — Le Congrès postal international vient de prendre dans s